



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE URBANISME

Affaire suivie par : Sophie HAREL

N°D2023-230-DTU

OBJET: SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 ENTRE LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LOT-ET-GARONNE (CAUE 47) ET FUMEL VALLÉE DU LOT

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision n°D2021-07-DTU en date du 15 janvier 2021 relative à la signature de la convention de partenariat entre le CAUE47 et Fumel Vallée du Lot, ainsi qu'à la signature de toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier ;

Vu la décision n°D2023-24-DTU en date du 07 février 2023 relative à l'adhésion au CAUE 47 pour l'année 2023 ;

Vu la lettre d'engagement de Fumel Vallée du Lot, concernant l'AMI régional 2024, en date du 20 octobre 2023 ;

Considérant que la Communauté de Communes de Fumel Vallée du Lot a souhaité en 2021 s'associer au CAUE au sein de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) en devenant mutualisée avec 4 EPCI voisins ;

Considérant que Fumel Vallée du Lot souhaite poursuivre son partenariat avec le CAUE et répondre à l'AMI régional 2024 ;

Considérant que le CAUE 47 poursuit, au plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture, de son environnement ainsi que la maîtrise en énergie ;

Considérant que le CAUE 47 dispose en particulier d'une équipe de conseillers en énergie (France Rénov) qui accompagne les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'accorder une participation forfaitaire annuelle d'un montant de 8078,00 € au CAUE 47 pour son appui technique et l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique, sur tout le territoire de Fumel Vallée du Lot ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20231219-D2023_230_DTU-AR
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

2°) – De signer la convention de partenariat Animation de l'Espace Conseil France Rénov Vallée du Lot 47 année 2024, et toutes autres pièces se rapportant à ce dossier ;

3°) – Précise que les crédits afférents seront prévus au BP 2024.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 19 décembre 2023

Le Président,

Didier CAMINADE.



Certifié exécutoire le : 22 décembre 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 22 décembre 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com